

SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

\*\*\*\*\*

**Présents : 10 Membres**

**Absent excusé : Monsieur GUILLEMIN Olivier**

**Secrétaire : Monsieur LHERMITTE François**

**Monsieur GUILLEMIN Olivier donne pouvoir à Monsieur ZWATAN Louis**

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal le rajout de points à l'ordre du jour :

- Encaissement de chèques, Vente de bois de gré à gré, Marquage des coupes,  
Attribution de chablis, Travaux logement Mairie et station de surpression

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rajout de ces points.

**N° 634 – Etude devis (Réfection vitrail Eglise – Taille des cerisiers – Remplacement luminaires dans diverses rues du village – Signalétique du Vent des Forêts – Achat défibrillateur – Remplacement radar pédagogique « Rue de la Libération » – Réhabilitation logement communal (Etude thermique)**

- **Réfection vitrail Eglise:**

Monsieur Le Maire propose le devis de l'Atelier Chazot pour la réfection du vitrail de l'église suite à la tempête du mois d'Octobre 2020.

- Montant des travaux : 4 771,10 € HT soit 5 725,32 € TTC
- Participation de l'assurance : 2 850,93 €
- Reste à charge à la commune : 2 874,39 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'Atelier Chazot et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Taille des cerisiers :**

Monsieur Le Maire propose de procéder à la taille des cerisiers de la Rue de la Libération et de confier les travaux à l'Entreprise Paysages 55 pour un montant de 320,00 € HT soit 384,00 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'Entreprise Paysage 55
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Remplacement luminaires dans diverses rues du village :**

Monsieur Le Maire propose le remplacement des luminaires dans les rues : du Lys, Marie Mirouel, des Roses, du Gros Caillou et des fours à Chaux et Ruelle (soit 18 luminaires) :

- Montant total des travaux HT : 7 614,00 €
- Participation du Syndicat : 4 568,40 €
- Participation de la commune : 3 045,60 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification pour l'exécution des travaux
- de la participation de la commune s'élevant à 3 045,60 €
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Signalétique du Vent des Forêts :**

Le Maire informe Le Conseil Municipal que Le Vent des Forêts désire sécuriser le parcours route de Lahaymeix par la pose de panneaux.

Le Vent des Forêts souhaite que la commune de Dompcevrin soit porteuse du projet pour bénéficier des subventions dans le cadre des amendes de police.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise LE MARQUEUR VIDUSIEN pour un montant de 757,88 € HT soit 909,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- de retenir le devis de l'entreprise LE MARQUEUR VIDUSIEN
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour demander les subventions amendes de police et de signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Achat défibrillateur :**

Suite aux différents dommages causés au défibrillateur de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire propose de le déplacer à la Mairie et de faire l'acquisition d'un défibrillateur d'intérieur pour la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire présente le devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 1 205,00 € HT soit 1 446,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de l'acquisition du défibrillateur
- de contacter un artisan pour procéder au remplacement du défibrillateur
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Remplacement radar pédagogique « Rue de la Libération » :**

Suite au sinistre du radar pédagogique de la Rue de la Libération, Monsieur Le Maire propose de le remplacer et présente le devis de la société CESATEC pour un montant de 1 719,00 € HT soit 2 062.80 € TTC.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette dépense est couverte par l'indemnisation de l'assurance.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de la société CESATEC
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

- **Réhabilitation logement communal (Etude thermique) :**

Monsieur Le Maire propose le devis de l'entreprise Diagnostic Immobilier pour la réalisation de l'étude thermique du logement communal pour un montant de 1 800,00 € HT soit 2 200,00 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis présenté par l'entreprise Diagnostic Immobilier
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

## **N° 635 – Personnel communal (Contrat Adjoint Technique et Heures complémentaires)**

- **Contrat Adjoint Administratif :**

L'avenant au contrat à durée déterminée de l'Adjoint Administratif arrive à son terme le 31 Mars 2021. Il convient d'établir un nouvel avenant pour une durée de trois ans.

Monsieur Le Maire propose de prolonger de trois ans l'avenant au contrat à durée déterminée de l'Adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 359 - majoré 334

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de renouveler l'avenant pour une durée de 3 ans
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 359 – majoré 334
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

• **Contrat Adjoint Technique** :

L'avenant au contrat à durée déterminée de l'Adjoint Technique arrive à son terme le 31 Mars 2021. Il convient de le transformer en un contrat à durée indéterminée.

Monsieur Le Maire propose de transformer le contrat à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée de l'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021 et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 359 - majoré 334

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- de transformer le contrat à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée de l'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2021
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 359 – majoré 354
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

• **Heures complémentaires** :

Le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale

Emplois concernés :

- Cadre d'emploi : adjoints administratifs titulaire et non titulaires  
Emploi : secrétaire de Mairie, gérante Agence Postale Communale
- Cadre d'emploi : adjoints techniques titulaires et non titulaires  
Emploi : agents des espaces verts, agents d'entretien
- Emploi de droit privé : Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale pour le personnel des emplois énumérés ci-dessus
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ces dossiers

**N° 636 – Fête patronale – Accueil des forains**

Monsieur Le Maire donne lecture des candidatures des industriels forains. Un courrier de confirmation leur sera adressé prochainement.

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la distribution de bons d'achat aux enfants âgés de 2 à 11 ans.

**N° 637 – Encaissement de chèques**

Monsieur Le Maire propose l'encaissement de deux chèques suite aux sinistres de l'afficheur de vitesse et du vitrail de l'église, à savoir :

- Groupama : 2 062,80 €
- Groupama : 2 850,93 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte l'encaissement des chèques et charge Monsieur Le Maire de procéder au recouvrement de ceux-ci.

**N° 638 – Vente de bois de gré à gré**

L'ONF propose la vente de gré à gré des sapins scolytés dans les parcelles 6 et 42 pour un volume 712 m3 à la société TFM au prix de 4 272,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de la société TFM
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **N° 639 – Marquage des coupes**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal demande l'inscription à l'état d'assiette des coupes non réglées suivantes : parcelles N° 9, 10, 38 et 39

Le Conseil Municipal décide conformément à l'aménagement de la forêt communale, la mise en vente des coupes suivantes : parcelles 9, 10, 38 et 39 selon la destination suivante :

Vente en bloc et sur pied

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **N° 640 – Attribution de chablis**

Monsieur Le Maire propose que :

- les chablis de 2021 soient réservés aux affouagistes
- le prix du stère soit fixé à 6,00 €
- les demandes devront être faites en Mairie

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Réserver les chablis 2021 aux affouagistes
- Fixer à 6,00 € le prix du stère
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **N° 641 – Travaux logement Mairie (Pose de revêtement de sols)**

Monsieur Le Maire propose le devis de la SARL MENOUX pour la pose d'un revêtement de sol en PVC dans le logement de la Mairie pour un montant de 1 513,70 € HT soit 1 665,07 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SARL MENOUX
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **N° 642 – Travaux station de pompage (Isolation plafond)**

Monsieur Le Maire propose le devis de la SARL MENOUX pour l'isolation du plafond de la station de pompage pour un montant de 412,87 € HT soit 495,44 € TTC

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- accepte le devis présenté par la SARL MENOUX
- donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier

#### **N° 643 – Points informations**

- Mise en place de potelets sur la RD 24 : Le Conseil Municipal propose la pose de potelets le long des plateaux ralentisseurs.

- Contribution du Service Départementale d'Incendie et de Secours : la participation financière de la commune s'élève à la somme de 9 083 € pour l'année 2021

- Dégradations mobilier urbain (défibillateur et guirlande de Noël) : une plainte a été déposée en gendarmerie

- Monsieur Le Maire donne lecture de divers courriers de remerciements (subventions aux associations et le colis de fin d'année aux anciens)

- Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait demandé au mois de septembre au Syndicat d'Electrification une modification des horaires de l'éclairage public pour Noël. La modification n'a pas été prise en compte par le Syndicat.

- Le Syndicat d'Electrification propose un achat groupé des illuminations de Noël. Le Conseil Municipal ne souhaite pas acquérir d'illuminations

- La maison sise au 1 Rue Saint-Symphorien se dégrade fortement (pierres qui tombent – trou dans les murs). Un courrier sera adressé aux héritiers et aux services de la Préfecture

**N° 644 – Questions diverses**

- Eglise (tuiles) : demander un devis à la société VOLTIGE (Contrôle complet de la toiture)
- Chemin labouré par les agriculteurs

Séance levée à 21 H 55